



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général ( <i>fin</i> ) :	
Discours de M. Barreiro (Paraguay) .....	605
Discours de M. Melo Antunes (Portugal) .....	609
Discours de M. Al-Asnag (Yémen) .....	613
Discours de M. Bouteflika (Algérie) .....	616

**Président : M. Gaston THORN**  
(Luxembourg).

*En l'absence du Président, M. Mutuale (Zaïre),  
vice-président, prend la présidence.*

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Discussion générale (*fin*)**

1. M. BARREIRO (Paraguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Mes premières paroles seront pour adresser, au nom de la délégation du Paraguay, un salut cordial au Président de l'Assemblée générale; qu'il soit assuré que nous avons la conviction que sa compétence, son esprit de justice et son dévouement à la cause de la communauté internationale sont la garantie que nos délibérations seront fructueuses et feront honneur à l'Assemblée et à sa patrie.

2. Je remercie également le Secrétaire général pour son dévouement inlassable à la cause de la paix et de la sécurité dans le monde.

3. Nous adressons un salut fraternel aux nouveaux Etats Membres de l'Organisation. Nous faisons des vœux pour leur prospérité et nous souhaitons la bienvenue à la République populaire du Mozambique, à la République du Cap-Vert et à la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

4. Le Paraguay considère que le principe de l'universalité des Nations Unies est de la plus haute importance dans une assemblée qui réunit tous les pays qui, en toute bonne foi, cherchent à atteindre les nobles objectifs de la paix, de la sécurité, de la justice et du développement.

5. Le Paraguay est convaincu que la réunion de toutes les nations de notre organisation doit être marquée non pas par les rivalités et les affrontements, mais par la négociation et le franc dialogue qui permettront de parvenir aux solutions que le monde exige, en transcendant les préjugés des groupes régionaux, les idéologies politiques ou les intérêts égoïstes.

6. Nous avons maintes fois répété à cette même tribune que le Paraguay participe scrupuleusement à ces réunions mondiales, montrant par là sa solidarité avec tous les efforts accomplis pour la justice qui ennoblit

l'homme, la paix qui le reconforte et le progrès sous toutes les latitudes de notre planète.

7. Mais nous avons également déclaré qu'il ne suffit pas de préconiser la paix; il faut en faire une réalité, la faisant passer d'une valeur purement intangible et idéale à un dialogue fraternel et à une coexistence harmonieuse et civilisée.

8. La paix que souhaite le Paraguay est une paix fondée sur la dignité et la liberté de l'homme ainsi que sur le bien-être économique de tous les pays, une paix fondée sur le respect strict de la parole donnée par les peuples et les gouvernements, une paix qui n'ignore pas le droit de l'homme, s'il veut être un homme, d'être en désaccord et de formuler les raisons et les bases de son propre désaccord.

9. La paix n'est pas une simple absence d'affrontement belliqueux. La paix n'est pas et ne peut être le simple silence qui existe avant le choc des armes, les vies perdues et un affrontement public. La paix doit nécessairement être le raffermissement de l'ordre dans la justice et le respect mutuel. La paix doit être le respect des libertés fondamentales de l'individu et des groupes qu'il a créés pour ses propres besoins et pour la réalisation de sa propre dignité.

10. Il n'est pas possible de parler de paix quand les traités internationaux deviennent lettre morte. On ne peut pas non plus parler de paix véritable quand nous voyons des peuples entiers obligés par la force des armes d'accepter des situations de domination belliqueuse, obtenues bien des fois grâce aux interventions — occultes ou ouvertes — de pays voisins, et il importe peu que ces interventions soient dissimulées sous des noms et des titres dont l'effet est purement extérieur.

11. On ne peut parler de paix véritable que lorsque, dans les réunions internationales ou dans les instances universelles, on cherche à régler des situations avec un sens strict de la justice. Le sentiment de la justice et la modération doivent d'abord exister dans le cœur et l'intelligence des hommes; ensuite, bien après, ils doivent se retrouver dans la réalité des faits de la vie quotidienne.

12. C'est dans le sens de la modération, de l'équilibre et de l'impartialité qu'il faut juger tous les conflits, en quelque lieu du monde qu'ils se trouvent, et c'est par là que les Nations Unies et l'humanité pourront toujours triompher.

13. La paix que le Paraguay préconise se fonde sur la réalisation des valeurs suprêmes sans lesquelles rien d'efficace ne peut se construire en matière de coexistence entre les peuples, les gouvernements et les régimes. Ces valeurs suprêmes sont les objectifs uniques qui doivent éclairer la voie de l'Organisation et qui feront d'elle une tribune sérieuse et respectable et une force invincible pour le triomphe de la communauté universelle.

14. Lorsque tous les Membres des Nations Unies participeront effectivement à l'application de ces principes dans la mesure de leurs possibilités, quel qu'en soit le coût et quelque sacrifice que cela exige, alors nous serons en train d'édifier un monde meilleur pour les générations futures. Nous travaillerons de façon efficace à la consolidation d'un ordre international généreux, à une coexistence vaste et solidaire. Nous renforcerons la paix créatrice, source de tous les biens et de toute beauté, loin des dominations et des hégémonies, loin des intérêts sectaires ou de groupes, loin des ambitions, et des désirs de conquête économique, politique, territoriale ou simplement idéologique.

15. Nous rendons un piètre service au nouvel ordre mondial que nous appelons tous ensemble de nos vœux et pour lequel, ensemble, nous devons également travailler, quand nous sacrifions la vraie dimension des valeurs à l'esprit à des considérations particulières de quelque genre que ce soit, qui sont toujours transitoires, variables et secondaires.

16. Nous ne croyons pas non plus en la valeur magique de paroles qui, à force d'être utilisées, sonnent creux et n'éveillent que la méfiance des peuples.

17. On parle beaucoup de détente, mais les nuages qui résultent de la course aux armements continuent à jeter une ombre qui fait peur à l'humanité. On parle de détente, mais la presse publie tous les jours des informations sur l'augmentation extraordinaire du commerce des armes, qui ne peuvent apporter que le deuil, les larmes et la mort. On parle de détente, mais dans les instances internationales, les intérêts mesquins ou particuliers continuent à empêcher l'élaboration commune d'un ordre mondial plus juste et plus parfait.

18. Au nom de la détente, on a accepté comme un fait accompli le sacrifice de l'autonomie de nations entières où on a vu sans sourciller la guerre faite par tous les moyens contre des peuples dignes d'une vie meilleure, sans que soit prise en considération l'opinion de la majorité de la population.

19. Il n'y a pas, il n'y aura vraiment pas de détente tant que les moyens d'information et les instances internationales elles-mêmes lanceront des appels à la violence verbale ou idéologique, tant qu'ils adopteront l'attitude dangereuse qui consiste à prétendre être le détenteur unique et universel de la vérité à tout heure et sur toutes les questions.

20. La paix est à l'image de l'esprit de l'homme et des nations. Désarmons les esprits pour éteindre les foyers éventuels de guerre et de violence ? Si nous n'adhérons pas loyalement à une philosophie de paix et de tolérance, nous ne servirons pas la cause de la paix et de la justice, ni celle de l'édification d'un monde meilleur, plus juste, plus prospère et plus heureux.

21. Tout ce que nous venons de dire à propos de la paix et de la turbulence des esprits, ou de l'encouragement à la haine, contribue dans une large mesure aux efforts qu'ils faut déployer pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Ce nouvel ordre économique est le pivot de toute action positive dans l'avenir.

22. Les pays en développement ne peuvent continuer à espérer indéfiniment l'avènement d'un nouvel ordre équitable sur le plan international. Les difficultés nationales des trois quarts de l'humanité peuvent nous mener à un abîme insondable. C'est l'heure de la vérité et de la justice pour tous. Le moment est venu d'éliminer les situations injustes de privilèges, même si cela signifie une diminution de la consommation dans les pays développés.

23. Ni la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*], ni la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*], ne pourront aller de l'avant sans la volonté réelle des pays industrialisés, qui ont des économies d'abondance, de rechercher la prospérité générale et le développement des nations les moins favorisées.

24. Il est extrêmement urgent que les négociations et les accords conclus volontairement deviennent une réalité dans la recherche d'un nouvel ordre économique international.

25. Après un bref répit, la situation affligeante des pays en développement et producteurs de matières premières est revenue de nouveau à l'ordre du jour; elle présente maintenant des aspects préoccupants. Le problème est devenu plus compliqué et plus confus au moment où les paramètres classiques du développement et du sous-développement viennent s'ajouter à une inflation galopante dans les pays industrialisés et à une récession économique et une stagnation des économies les plus puissantes.

26. Nous vivons des moments pleins d'une angoisse due aux foyers éventuels de guerre internationale et à la situation économique dangereuse dans laquelle se trouve le monde, alors que celui-ci est décidé à rechercher coûte que coûte le bien-être pour la majorité des peuples.

27. C'est pourquoi il faut réfléchir avec sérénité. Il faut faire preuve d'esprit de compréhension des nécessités de la plus grande partie des nations. Le moment est venu de procéder à des négociations concrètes dans un esprit de solidarité. Le moment est venu de passer aux réalités et de ne plus s'en tenir à des paroles qu'emporte le vent ou auxquelles les peuples ne croient plus. Le moment est venu d'aplanir les différences imposées par l'emplacement des ressources naturelles ou par la situation géographique des pays.

28. L'abîme qui sépare les nations industrialisées des peuples en développement doit être comblé non seulement à l'avantage des pays les plus nécessiteux, mais aussi dans l'intérêt même des pays à économie d'abondance qui, nécessairement, verront leurs exportations diminuer dans un monde où les acheteurs sont victimes d'un déficit affligeant dans leur balance des paiements.

29. Le problème de la faim et de la pénurie alimentaire, la crise du logement et de l'éducation, le manque de possibilités offertes à la grande majorité des peuples, les problèmes de la santé, de la sécurité sociale et de la réforme agraire, sont des défis à l'humanité tout entière. Ce sont des défis à la survie même de l'homme. Ce sont des défis que l'on ne pourra pas relever s'il n'y a pas chez les pays industrialisés — peu importe leur nom ou leur orientation politico-sociale —

une volonté réelle de sacrifice au profit des pays en développement.

30. Le Paraguay tient à redire ce qu'il a toujours déclaré auparavant : nous apprécions le rôle joué par les Nations Unies dans le domaine du développement des peuples, et nous lui accordons une grande valeur. On peut avoir des doutes quant à la capacité des Nations Unies en matière d'élaboration de solutions permanentes sur le plan politique. Le domaine politique est difficile, lent et toujours en conflit; la question est délicate. Mais personne ne saurait douter que les Nations Unies, grâce à leurs institutions spécialisées, jouent un rôle primordial dans la promotion du développement des pays. Qu'il me soit permis ici de dire combien le Paraguay est heureux d'avoir obtenu le concours d'experts de l'Organisation qui ont collaboré avec lui.

31. Les Nations Unies sont saisies de la grave situation dans laquelle se trouvent les pays importateurs de pétrole. Les pays producteurs ont le droit de sauvegarder leurs intérêts et de faire en sorte que cette ressource naturelle non renouvelable leur soit payée à un prix légitime. Mais avec la nouvelle augmentation du prix de ce produit, il faut faire face aux dures réalités du jour; il y a des pays dont l'économie a subi et subira encore, de ce fait, de très graves conséquences. Le drame des peuples en développement importateurs de pétrole prend plus d'ampleur encore quand on réfléchit aux frustrations qu'entraîne cette situation : annulation des efforts pour le développement, réductions draconiennes des possibilités d'établir une infrastructure, conditions extrêmement précaires pour l'importation de biens nécessaires au développement collectif, au maintien des emplois ou à la satisfaction des besoins fondamentaux de la population.

32. Le Paraguay espère que l'Organisation sera la première à rechercher des solutions équitables à ces énormes difficultés collectives.

33. Il n'y aura ni paix ni justice entre les nations si l'on n'a pas une économie saine, où la prospérité ne sera pas le privilège de quelques-uns face à la situation douloureuse de la majorité des autres. Et il faut dire que ce privilège ne saurait se fonder sur un plus grand développement intégral des pays ou sur l'exploitation de ressources naturelles vitales pour le monde technique d'aujourd'hui.

34. Comme l'a dit le Président constitutionnel de mon pays,

“Dans la situation économique internationale actuelle, il faut mettre surtout l'accent sur la nécessité de maintenir la paix entre les nations, ainsi que les relations d'amitié, de coopération et de solidarité entre celles-ci, et de resserrer encore les liens qui, par-delà les distances, nous rapprochent de la communauté de sentiments de loyauté envers les principes de la civilisation et de la culture.”

35. Le Paraguay, pays sans littoral, a participé à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer dans un esprit ouvert à l'égard de toute inquiétude légitime, jaloux de ses droits mais tout prêt à ce que les négociations se poursuivent lors de réunions spécialisées, qui ont tant d'importance pour le développement des nations.

36. Mais la réalité n'a pas été, jusqu'ici, très stimulante. En dépit de la demande adressée officiellement au Président de la Conférence, nous constatons que les pays continuent à faire des déclarations unilatérales concernant l'étendue de leur juridiction maritime, ce qui mettra les prochaines réunions face à des situations de fait encore plus nombreuses et qu'il faudra prendre en considération.

37. Le Paraguay réaffirme ce qu'il a dit le 17 avril 1971 à San José, de Costa Rica, au cours de la première session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains, par l'intermédiaire de son ministre des affaires étrangères, M. Raúl Sapena Pastor :

“La République du Paraguay est un Etat sans littoral, situé au milieu des terres, et que des circonstances d'ordre géographique et historique ont privé de l'avantage extraordinaire de disposer d'un littoral. Néanmoins, le Paraguay a le droit de disposer de la liberté de la haute mer, a droit à une navigation sans restrictions, aux ressources de la pêche, aux richesses sous-jacentes et à l'espace aérien qui recouvre cette zone. Dans la mesure où les Etats cotés d'un littoral étendent arbitrairement leur souveraineté en agrandissant leur mer territoriale, ils limitent par là arbitrairement aussi les droits de la République du Paraguay et de tous les Etats sans littoral ou méditerranés.”

38. Le Paraguay espère que le Moyen-Orient trouvera enfin les bases d'une paix permanente, grâce à la mise en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous pensons que le dernier accord intervenu sur le Sinaï constitue un pas préliminaire important fait sur le difficile chemin d'une paix sûre. C'est un pas qui, nous l'espérons, sera suivi par d'autres dans d'autres zones de conflit. La même chose vaut pour le problème de Chypre qui, jusqu'à présent, fait échec au prestige des Nations Unies.

39. Le Paraguay a toujours appuyé le processus de décolonisation progressif. Dans ce contexte, il se réjouira de l'autodétermination du peuple sahraoui et de la disparition des enclaves coloniales de Gibraltar, de Belize et des Malvinas.

40. Le Paraguay partage la préoccupation compréhensible de nos pays face à la nécessité d'arriver à un accord sur le délicat problème du canal de Panama et il a également conscience que l'existence même de ce problème affecte sensiblement les relations dans cet hémisphère. C'est pourquoi le Gouvernement du Paraguay désire coopérer d'une façon qui lui semble approprié et opportune à la recherche des moyens qui permettront d'assurer un traitement digne et satisfaisant à la communauté latino-américaine, celle-ci ayant toujours voulu défendre sa souveraineté et sa sécurité.

41. Le Paraguay a toujours appuyé l'admission de nouveaux Etats Membres à l'Organisation, afin de faire de celle-ci une entité universelle, exempte de tout esprit de discrimination ou de sélection.

42. C'est pourquoi, nous ne pouvons comprendre que l'on ait fermé les portes à l'entrée de la Corée du Sud dans la communauté internationale. Si, pour l'instant, une seulement des deux parties qui forment la péninsule a demandé d'entrer à l'Organisation des

Nations Unies, quelles raisons valables y a-t-il à lui barrer le chemin ? En agissant de la sorte, on n'encourage pas l'universalité des Nations Unies. Il est possible que l'entrée de l'une des deux Corée aurait contribué à l'entrée de l'autre. Il est difficile de croire que la présence des deux Corée à l'Organisation des Nations Unies constituerait un obstacle au dialogue entre elles et au processus de réunification pacifique. L'entrée des deux Corée à l'Organisation constituerait toujours un compromis judicieux et rationnel, pour arriver à cette fin par des moyens pacifiques.

43. Il ne convient pas de se livrer ici à une discrimination fantaisiste ou forcée. Nous devons appliquer à toutes ces situations le principe très sain de la non-ingérence dans les affaires intérieures.

44. C'est le peuple seul des deux Corée qui peut décider légitimement de ce qu'il veut pour lui-même, et cela uniquement par la voie d'une consultation populaire libre et démocratique, sans groupes totalitaires qui s'adjugent le droit de représenter le peuple.

45. Il est incompréhensible que certains pays, à un moment donné, aient fait des difficultés à l'admission de la République du Viet Nam et que, maintenant, ils se convertissent en ses parrains. Ces pays ne voulaient pas autrefois appuyer cette admission, parce que le Viet Nam du Sud avait alors un régime multipartite et représentatif, opposé à celui du Viet Nam du Nord. Maintenant que l'on a instauré là-bas aussi un régime totalitaire et un parti unique tout puissant, rien ne peut s'opposer à l'admission, bien que le pays, le Viet Nam, reste divisé. On n'a même pas parlé de cette réunification que l'on veut imposer comme condition inexcusable dans le cas des deux Corée. La réunification du Viet Nam serait éventuellement facile à réaliser avec l'existence de deux gouvernements ayant une structure socio-politique-économique semblable, des idéologies semblables et la même orientation sur le plan international.

46. Cet obstacle à l'admission de la Corée du Sud à l'Organisation a logiquement provoqué dans les relations de force existant sur le plan international le blocage de l'admission des deux Viet Nam. Il n'existe donc pas de critère universaliste juste et vaste chez certains gouvernements. Il existe, par contre, un critère strictement discriminatoire.

47. Au-delà de tout cela, on constate la survivance de critères partiels inspirés par une idéologie sectaire. Ils ont d'ailleurs été exposés sans gêne aucune lorsque ces questions ont été étudiées par le Conseil de sécurité. Là, les orateurs n'ont pas hésité à utiliser nombre d'adjectifs et d'annotations, de caractère partiel et discriminatoire.

48. Considérons maintenant ces faits à la lumière de l'Acte final de la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe, tenue à Helsinki. L'encre avec laquelle a été signé ce document est encore toute fraîche. Et pourtant, la réalité quotidienne est bien loin de l'esprit selon lequel les gouvernements ne doivent pas s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays, mais plutôt rechercher les points de convergence et non pas les différences qui nous éloignent et nous opposent.

49. Le terrorisme et la subversion continuent à ronger les piliers essentiels de la civilisation. Mon pays l'a déjà dit à plusieurs reprises à cette même tribune.

La communauté internationale n'a pas accordé à ce problème — qui a des dimensions morales et humaines douloureuses — toute l'attention voulue, étant donné surtout que le terrorisme et la subversion ont des liens très nets avec certains pays ou groupes transnationaux qui, ouvertement ou secrètement, les encouragent, les stimulent et les soutiennent.

50. Personne n'est à l'abri de la terreur néfaste et criminelle. Personne. Même pas ceux qui la protègent ou la favorisent pour des raisons de pure opportunisme politique ou de favoritisme idéologique.

51. Le moment est venu d'adopter sur le plan international des attitudes bien définies pour que le terrorisme et la violence délibérés ne trouvent pas dans les instances internationales la tolérance qui, en dernière analyse, affaiblit la force du droit, de la loi, de la décence, de la morale et les bases de toute vie communautaire civilisée.

52. L'Année internationale de la femme a été un événement marquant pour l'Organisation. La femme, dans l'histoire prodigieuse du Paraguay, occupe une place d'honneur dans le cœur des générations. Elle a toujours été magnanime dans l'amour, la paix, le travail et au cours des jours terribles d'une guerre impitoyable. En tant que mère, épouse, combattante indomptable, compagne de l'homme à toute heure, en tant que cultivatrice, assistante sociale ou institutrice, elle a édifié notre nation. Et plus tard, lorsque l'holocauste national a pris fin, elle a réédifié le pays. Dans ma patrie, la femme jouit de tous les droits politiques et civils. La Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, qui aurait dû être un événement très spécial, n'est pas parvenue au résultat escompté en raison d'une politisation exagérée qui n'avait pas de sens.

53. Le Paraguay vit en paix avec lui-même et avec tous les peuples de la terre. Son gouvernement et son peuple n'aspirent qu'à la paix, à l'ordre, à la justice et à la démocratisation réelle grâce à une éducation égalitaire et grâce au suffrage universel et à la consultation populaire.

54. Ce mois-ci, des élections municipales se dérouleront dans tout le pays. Le parti gouvernemental y prendra part, ainsi que ceux de l'opposition. Quelques-uns auront des listes ouvertes pour mobiliser les volontés et se fonderont sur des critères qui ne dépendront d'aucun groupe.

55. C'est avec une grande foi que le peuple envisage l'avenir, animé de l'espoir d'un travail fécond et d'une paix permanente garantis par les institutions républicaines et démocratiques sous la direction de son chef et grand patriote, le général Alfredo Stroessner.

56. L'effort du Paraguay en faveur de la croissance et du développement se traduit dans la réalité par les chiffres suivants : le budget général des dépenses de la nation pour 1975 est 26 fois supérieur à celui de 1954, année où a été mise en place la politique de stabilité monétaire qui est toujours en vigueur.

57. La croissance constante de l'énergie électrique d'origine hydraulique permet d'électrifier le pays sans interruption et de moderniser ainsi tout le territoire. On s'efforce d'obtenir des capitaux grâce auxquels les ressources naturelles pourront être mobilisées sans porter atteinte à l'indépendance du pays. On a procédé à une réforme agraire intégrale fondée sur le bien-

être rural véritable. Les grands travaux hydro-électriques entrepris en commun avec l'Argentine et le Brésil, qui sont connus de l'opinion mondiale, se poursuivent sans arrêt. Le Paraguay exporte déjà de l'énergie électrique. Une économie ordonnée dans la liberté, où l'Etat n'intervient que pour servir l'homme libre, vient appuyer les investissements et le travail fécond.

58. A l'heure actuelle, il n'y a plus de temps au Paraguay pour un affrontement douloureux entre frères. Le peuple de ce pays a compris que la voie de la paix et de la tolérance civique est la seule qui conduise à un avenir prometteur.

59. Le Paraguay, pays exportateur de matières premières, continue à avoir foi dans l'homme et dans les Nations Unies et il espère que les pays prospères et puissants comprendront le rôle qu'ils doivent jouer dans le monde d'aujourd'hui en transformation.

60. Nous croyons toujours que la paix n'est pas seulement l'absence de conflit armé, mais aussi une attitude réaliste de la part des pays hautement industrialisés à l'égard de la coopération destinée à accroître le bien-être des peuples et la justice dans les échanges commerciaux internationaux, dans la promotion du développement et des nécessités de base du pays, dans la solution des problèmes monétaires grâce à une intervention de tous, dans le domaine de la technique qui doit être à la portée de toutes les nations, ou dans l'établissement d'un nouvel ordre économique international fondé sur un traitement équitable entre pays ayant des niveaux de développement différents.

61. Ces réalisations combleront l'abîme qui sépare aujourd'hui les pays riches des pays en développement. Elles permettraient de jeter les bases d'un monde meilleur que nous souhaitons tous, où chacun aurait du pain et où règneraient la paix et la liberté. Sans la paix, il ne peut y avoir de liberté, et sans liberté, le pain est amer et la paix n'est qu'une fiction. La paix avec du pain, mais sans la liberté, porte atteinte à la dignité de l'homme et fait des peuples des troupeaux dociles.

62. Le Paraguay désire répéter ce qu'il a déjà dit voici deux ans : nous voulons une Organisation dynamique, qui s'élève au-dessus d'un verbalisme vide, et qui aille bien au-delà d'un simple exutoire. Nous voulons une entité solidaire, entièrement vouée à la solidarité, où les grands collaboreront au progrès du monde et de ses peuples, pour que chacun vive au soleil, sous toutes les latitudes, sans qu'il y ait des patries privilégiées ou des pays dans l'ombre de l'oubli, sans interventions étrangères, sans exploitation, sans dépendance économique et sans asservissement militaire ou idéologique<sup>1</sup>.

63. M. MELO ANTUNES (Portugal) [traduit de l'anglais\*] : C'est avec une grande satisfaction que, représentant le Portugal, je prends la parole à cette trentième session de l'Assemblée générale. Je parle à un moment où mon pays connaît un changement radical dans son histoire, à la suite de responsabilités spécifiques et accrues au niveau international. Je parle à un moment où le Portugal est à la recherche d'une identité nouvelle en tant que nation, fondée sur le respect et la défense de la liberté et de la dignité des

hommes et la lutte contre toutes les formes de discrimination, d'injustice et d'exploitation sur le plan national comme sur le plan international.

64. Nous avons été récemment les témoins de la naissance de nouvelles nations qui partagent notre langue et qui ont créé des cultures originales dans lesquelles nous retrouvons des échos et des symbioses de notre culture, de notre mentalité, et les marques ineffaçables de la coexistence, bien qu'elles aient été aliénées par une situation coloniale d'oppression. Les voix de ces nations se font maintenant entendre dans la communauté internationale, dotées de tout le poids que représente la voix de peuples qui ont lutté pendant longtemps pour la justice, la liberté et l'indépendance. Mes premières salutations s'adressent aux nations de langue portugaise qui, cette année, sont devenues une partie des Nations Unies. Nous adressons notre salut le plus chaleureux et le plus fraternel à la République du Cap-Vert, à la République de Sao Tomé-et-Principe et à la République du Mozambique. Mon gouvernement a eu l'occasion de saluer l'admission, l'an dernier, de la Guinée-Bissau, lors de la vingt-neuvième session. Trois autres nations nouvelles, jadis sous domination portugaise et victimes avec nous d'une guerre injuste et cruelle, participent maintenant aux travaux des Nations Unies. Ce fait, qui atteste de la sincérité de nos intentions et de la nature sérieuse de notre politique de décolonisation, constitue pour nous une source de paix profonde et de véritable bonheur.

65. Je ne saurais manquer de rappeler ici le rôle de l'Algérie dans le processus qui, à partir du 25 avril 1974, a transformé notre pays, naguère dernier vestige d'un ultra-colonialisme vide de tout sens historique, en un pays vraiment désireux d'honorer ses responsabilités dans le processus irréversible d'émancipation des peuples coloniaux. Le soutien que l'Algérie a toujours donné au dialogue entre les mouvements portugais clandestins opposés au fascisme et les mouvements de libération nationale des colonies portugaises, est devenu, après le 25 avril 1974, un rôle de médiation entre les nouvelles autorités portugaises et les mouvements de libération, rôle plus particulièrement assumé par le président Boumediène. Tout cela mérite de sincères hommages et c'est pourquoi j'adresse un salut tout particulier à l'ancien Président de l'Assemblée générale, M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères de l'Algérie. Assurément, les qualités personnelles et politiques de M. Bouteflika ont beaucoup contribué au prestige de son pays sur la scène internationale, car il est l'un des porte-parole les plus respectés des nations du tiers monde et le défenseur d'une politique cohérente de non-alignement.

66. Cependant, à ce propos, je ne saurais manquer de souligner l'assistance et le soutien que nous ont apportés la République-Unie de Tanzanie et la République de Zambie dans le processus de décolonisation d'importance vitale pour notre histoire et pour notre identité de nations. Ces pays et surtout leurs présidents, M. Nyerere et M. Kaunda, inspirés par une philosophie humaniste nettement éclairée, ont toujours été pour nous des interlocuteurs attentifs et compréhensifs à l'égard des problèmes complexes qu'entraîne le processus de décolonisation.

67. La reconnaissance, de la part de la communauté internationale et plus particulièrement des Nations

\* L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

Unies, de nos efforts sincères de décolonisation a été réaffirmée par la réunion du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui s'est tenue cette année à Lisbonne. La signification historique de cette réunion a été fortement soulignée par mon gouvernement à ce moment-là.

68. Je ne saurais manquer de saluer avec beaucoup de respect et d'admiration le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim. Le Gouvernement portugais, à maintes reprises, a eu l'occasion de reconnaître le profond sens politique et la profonde connaissance qu'a M. Waldheim des relations internationales, dans toutes leur complexité. Qu'il me soit permis de rappeler la visite qu'il a faite à Lisbonne l'an dernier, visite qui était pour nous de la plus haute importance et qui a exercé une influence marquante sur nos efforts tendant à résoudre les problèmes nés de la situation coloniale.

69. M. Gaston Thorn, premier ministre du Luxembourg, assume cette année la présidence de l'Assemblée générale. Ainsi, l'Europe occidentale se voit représentée par une nation qui, située au carrefour des cultures latine et germanique, peut bien être considérée comme le cœur de l'Europe. Je salue M. Thorn avec la plus grande sincérité et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de sa tâche.

70. Le Portugal qui fait partie de l'Europe occidentale se rend compte que son rôle historique ne saurait jamais être dissocié de la région de l'Europe à laquelle il appartient. La pleine indépendance du Portugal, pour laquelle nous combattons sans compromis, ne pourra jamais se faire contre l'Europe, mais seulement grâce à des relations justes avec ce continent auquel nous sommes unis par une communauté de culture et des liens étroits d'économie et d'émigration.

71. Le rôle que le Portugal peut jouer dans la lutte destinée à établir des liens de plus grande justice et de plus grande égalité entre les principaux centres économiques du monde et les nations du tiers monde, victimes de situations internationales injustes et déséquilibrées, constitue un facteur important dans ses bonnes relations avec l'Europe, en même temps qu'un apport effectif à l'évolution progressive de la vie internationale. Au cours de la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui a constitué une étape importante dans le dialogue entre ces deux pôles, mon pays a déjà eu l'occasion de se prononcer sur ce point, réaffirmant une position de solidarité dépourvue de toute ambiguïté à l'égard de la lutte des nations pauvres et favorable à une plus grande ouverture et à une meilleure compréhension de la part des grandes puissances industrielles. C'est ainsi que nous attribuons la plus grande importance aux problèmes des nations en développement avec lesquelles nous avons beaucoup de points similaires et à la création d'un nouvel ordre économique international dans lequel ces nations ne se verront plus reléguées dans une position croissante de dépendance et d'inégalité.

72. Le Portugal a toujours manifesté son adhésion aux principes contenus dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Nous accordons un soutien sans réserve aux mesures prises

récemment en vue d'établir un nouveau système de relations économiques internationales juste et digne de l'homme.

*M. Erdembileg (Mongolie), vice-président, prend la présidence.*

73. Dans le cadre du dialogue décisif pour la survie de l'homme qui rattache les grands centres de pouvoir économique aux nations pauvres, le dialogue entre l'Europe et l'Afrique nous met dans une position particulièrement utile en raison du rôle de trait d'union que nous pouvons assurer entre ces deux régions. Nos responsabilités historiques sur le continent africain nous ont permis de comprendre ce que sont la misère et la souffrance auxquelles ces peuples si longtemps asservis à la domination coloniale cherchent aujourd'hui à échapper.

74. L'expérience importante de la décolonisation nous a permis de comprendre le rôle de médiateur que nous pouvons jouer dans le dialogue entre l'Europe, bénéficiaire traditionnelle des situations coloniales, et l'Afrique. Bien que pays colonial, le Portugal n'a pas été une puissance économique dominante dans la chaîne de l'exploitation impérialiste. Situé à la périphérie de l'Europe et placé dans une position subordonnée par rapport aux grands centres industriels européens, son rôle de "courroie de transmission" pour les grands intérêts transnationaux privés est devenu de jour en jour plus flagrant avec l'intensification de la guerre. Tel ayant été le cas, maintenant que le pouvoir politique du Portugal est au service des classes désavantagées et se trouve orienté vers une politique de progrès et d'indépendance nationale, notre rôle historique change de manière radicale et le Portugal est en mesure grâce à un processus de décolonisation poursuivi sans aucune intention de néo-colonialisme, d'être le vecteur d'un système nouveau de relations entre les grands centres de richesse et de puissance et les nations pauvres et exploitées du tiers monde.

75. Nous pensons que la disparition de l'inégalité croissante entre pays riches et pays pauvres, grâce à l'élimination de mécanismes économiques internationaux déformés par les intérêts puissants qui sont à la racine même de cette inégalité, outre qu'elle est exigée par la justice, doit devenir également un facteur important dans le règlement des conflits et l'édification de la paix.

76. Un autre facteur qui exerce un poids décisif dans la lutte pour la paix est le désarmement. Cette question, qui figure depuis longtemps parmi les priorités des Nations Unies, devient d'année en année plus urgente, étant donné l'accumulation croissante des armes nucléaires. Le Portugal se prononce pour la convocation, dans le plus bref délai, d'une conférence mondiale du désarmement, où toutes les nations pourront discuter sur un pied d'égalité de ce problème véritablement crucial pour la survie de l'humanité.

77. Tout au long de leur existence, les Nations Unies ont mis en relief leur rôle dans la défense de la paix et la recherche de solutions négociées aux conflits qui déchirent notre monde.

78. Au cours des dernières années du fascisme au Portugal, les dirigeants de mon pays se sont faits les détracteurs systématiques de cette organisation, en

raison des fermes positions adoptées ici contre leur politique coloniale. Ces positions, cependant, nous ont appris, à nous Portugais, à respecter les Nations Unies; l'accueil chaleureux accordé, lors de la vingt-neuvième session, au nouveau Portugal représenté par l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Mario Soares, et par le Président de la République, le général Francisco da Costa Gomes, a été pour nous une source de profonde satisfaction.

79. Les structures de cette organisation se sont adaptées à un contexte international qui a connu de nombreux changements depuis l'époque de la Conférence de San Francisco. Il serait injuste d'accuser l'Organisation d'inefficacité quant au maintien de la paix et de la sécurité; en fait, les Nations Unies, au cours des dernières années, ont souvent exercé un rôle de médiateur et encouragé le dialogue entre les parties adverses. Néanmoins, il est nécessaire, maintenant que les voix des petites nations et des pays non alignés se sont entendre au sein de la communauté internationale avec une force toujours plus grande, que les structures et les organes des Nations Unies reflètent peu à peu cet état de choses. Mais, dans l'ensemble, nous pouvons porter un jugement franchement positif sur les activités de l'Organisation.

80. L'année qui vient de s'écouler a vu certains développements positifs importants dans la situation internationale. En premier lieu, je voudrais souligner les progrès accomplis dans l'élimination de la domination coloniale, processus dans lequel nos efforts politiques en vue de parvenir à une juste décolonisation, de même que la capacité politique et la représentativité nationale des mouvements de libération ont été très importants.

81. La fin de la guerre au Viet Nam et au Cambodge a été également une victoire importante pour la paix mondiale. Le peuple du Viet Nam et celui du Cambodge, martyrs d'une guerre longue et destructrice, ont été en mesure de trouver la paix grâce au choix libre et autonome de leur avenir politique.

82. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a également représenté, cette année, une étape historique dans la lutte pour la paix mondiale. Le Portugal a participé activement et avec le plus vif intérêt aux travaux de cette conférence, qui ont abouti à des décisions importantes concernant la stabilisation des relations entre les Etats européens et à une coopération accrue entre les nations d'Europe, indépendamment de leur adhésion à des blocs politiques et militaires différents. Pour cette raison, la Conférence a fixé le principe de remplacement de l'opposition rigide entre les blocs et a marqué une contribution concrète vers la détente internationale.

83. Je voudrais maintenant aborder certaines des questions qui menacent le plus la paix internationale. En ce qui concerne le Moyen-Orient, nous constatons avec une certaine préoccupation le peu de respect manifesté à l'égard des décisions déjà adoptées par les Nations Unies. Nous sommes partisans de la paix dans cette région, ce qui ne signifie pas pour autant que nous méconnaissons les nations déjà établies, mais nous rejetons également fermement toute solution violente ou impérialiste, ou imposée par la force, émanant de la volonté d'une communauté au détriment d'une autre.

84. Nous sommes reconnaissants des récentes initiatives de paix prises dans cette région et nous espérons qu'elles conduiront à une solution reconnaissant les droits du peuple palestinien à l'autodétermination et à la qualité de nation, encore que nous estimons que l'existence d'Israël, en tant que nation, ne peut être méconnue. En ce qui concerne cette question, nous sommes favorables à une solution permettant aux diverses communautés de vivre en toute liberté, sans que s'exerce l'hégémonie de quiconque, principe qui a toujours guidé notre politique de décolonisation.

85. Eu égard à la question de Chypre, nous constatons, également qu'il existe deux communautés nationales, coexistant sur le même territoire, mais qui n'ont pas été en mesure de parvenir ensemble à une vie paisible et harmonieuse.

86. Chypre est située dans une région géopolitique, celle de la Méditerranée, que nous pensons pouvoir être étendue dans la mesure où elle rapprocherait davantage les pays de l'Europe méridionale et ceux de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, ce qui, par la suite, modifierait de manière positive les rapports de forces dans le monde. La lutte du peuple chypriote pour pouvoir choisir de manière autonome son destin contribuera certainement à la consolidation du climat de la région méditerranéenne à laquelle nous attachons une grande importance.

87. Notre condamnation de l'*apartheid* est sans appel et découle du caractère international de notre politique. Toute discrimination entre les hommes répugne à notre conscience, qu'il s'agisse d'une discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion ou tout autre critère. Une telle discrimination est la négation même du progrès humain.

88. En ce qui concerne la Rhodésie du Sud, le Portugal a déjà reconnu l'African National Council comme le seul et légitime représentant du peuple du Zimbabwe, et a condamné la politique de répression et de discrimination du régime de Salisbury. Nous souhaitons que ce problème soit résolu par des moyens pacifiques et politiques, par la négociation, encore que nous estimons qu'il convient d'exercer la plus forte pression internationale sur le régime minoritaire de Rhodésie.

89. Quant à la Namibie, notre position est que ce territoire est illégalement occupé par la République d'Afrique du Sud. Nous espérons que ce pays acceptera sans trop tarder les solutions pertinentes déjà adoptées par les Nations Unies.

90. J'aborderai maintenant les deux questions qui me préoccupent le plus à l'heure actuelle, car à leur égard nous agissons dans le contexte véritable d'une politique de décolonisation fondée sur le respect des choix politiques des peuples et sur le rejet de toutes formes de néo-colonialisme. Je veux parler des questions de l'Angola et de Timor.

91. L'un des principes fondamentaux de notre politique de décolonisation a toujours été le respect de la personnalité des peuples et de leur capacité de définir eux-mêmes leur destin politique, d'édifier la forme de société qu'ils estiment la mieux adaptée à leurs conditions nationales. Nous estimons que la seule expression politique légitime des peuples coloniaux est représentée par les mouvements de libération nationale qui, prenant racine dans la population et

sans distinction ethnique, conduisent en fait à bonne fin, dans le domaine de la lutte politique armée, le processus d'émancipation de ces peuples.

92. En ce qui concerne l'Angola, l'existence de trois mouvements de libération, largement différents sur le plan idéologique, a introduit une grande complexité dans la mise en œuvre du principe que j'ai exposé. Cette complexité a pris la forme, de la part des mouvements de libération, d'une violation systématique des accords établis et d'un recours constant à la force dans l'ensemble du territoire, dans un effort désespéré pour parvenir à l'hégémonie à la date de l'indépendance, et au prix de sacrifices et de souffrances imposés à des milliers de personnes, tant européennes qu'africaines.

93. Quels que soient les choix politiques du peuple portugais, ou les convictions idéologiques de ses dirigeants, le Portugal estime qu'il ne faut ni exporter ni imposer à ses anciennes colonies des modèles politiques ou sociaux déterminés par avance. L'émancipation des peuples est une tâche qui incombe aux peuples eux-mêmes; et par conséquent, nul ne peut se substituer aux Angolais dans le choix de leur avenir. Nous reconnaissons donc comme interlocuteurs légitimes les trois mouvements de libération également reconnus sur le plan international, à savoir le Frente Nacional para a Libertação de Angola [FNLA], le Movimento Popular de Libertação de Angola [MPLA] et la União Nacional para a Independência de Angola [UNITA]. Nous avons déployé nos efforts, par des moyens politiques, pour permettre qu'un accord intervienne entre ces trois forces, dans l'intérêt bien compris du peuple angolais.

94. L'accord Alvor [voir A/10040], dans lequel chacun des mouvements a tacitement reconnu la légitimité des autres, a créé un cadre politique et transitoire bien défini pour l'indépendance, dépassé à bien des égards par les événements. Toutefois, le Portugal reste fidèle à l'esprit et aux principes fondamentaux de cet accord. C'est ainsi qu'il continue de reconnaître les trois mouvements de libération en tant que représentants légitimes du peuple angolais, qu'il estime que le 11 novembre est la date qui doit marquer l'indépendance de l'Angola, et qu'il affirme que l'unité du territoire ne peut être mise en question. Etant donné la situation concrète qui règne actuellement en Angola — en fait, une atmosphère de guerre civile — le problème du transfert de pouvoirs à la date de l'indépendance se pose sérieusement. Pour la solution de ce problème, nous plaçons de grands espoirs dans la coopération des Etats africains, surtout de ceux qui ont des intérêts plus directs dans cette région. Une contribution décisive dans ce sens constituerait à convoquer immédiatement une conférence entre les trois mouvements de libération et le Portugal, avec la participation, le cas échéant, à titre de médiateurs, d'autres Etats africains choisis par les mouvements, conférence au cours de laquelle les formes ou les moyens concrets de transfert de ces pouvoirs pourraient être étudiés.

95. Un soutien politique et diplomatique efficace, de la part des Nations Unies et de la communauté internationale, de même que la non-ingérence de la part des grandes puissances ou des grands intérêts économiques, seraient de la plus haute importance pour la solution du conflit angolais qui représente un grave

danger pour l'équilibre politique de la région et constitue une menace sérieuse à la paix mondiale.

96. Il convient de tout faire pour éviter que la guerre civile ne se propage dans le Territoire, surtout après l'indépendance. Nous n'avons ménagé aucun effort, et nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir, mais nous souhaiterions que la communauté internationale comprenne de plus en plus ses responsabilités en ce qui concerne la recherche d'une solution pacifique pour l'avenir politique du Territoire.

97. Pour ce qui est du Timor, la situation est extrêmement grave. Le Portugal avait proposé aux partis politiques de Timor, la Associação Popular Democrática Timorense [APODETI], el Frente Revolucionária Timor Leste Independente [FRETILIN] et la União Democrática de Timor [UDT], que des entretiens aient lieu en vue de trouver une solution pacifique pour l'avenir politique du Territoire. Nous sommes prêts à accepter un vaste éventail de formules politiques qui tiendraient véritablement compte des intérêts de la population de Timor sans manquer de faire la part des intérêts légitimes des voisins de cette région géopolitique — à savoir de l'Indochine — et qui pourraient être trouvées de concert avec les partis représentatifs de Timor. D'autre part le Portugal, dès à présent, se déclare disposé à tenir des consultations avec l'Indonésie au niveau voulu en vue d'ouvrir la voie à une solution rapide et négociée des conflits actuels et de permettre une détermination de l'avenir politique du Territoire, toujours avec l'assentiment des trois partis.

98. Une dernière allusion à notre position concernant les deux grands blocs qui divisent le monde contemporain.

99. Le Portugal fait partie de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] et selon le programme du Mouvement des forces armées, qui est la loi constitutionnelle provisoire de mon pays, il se conforme à tous les engagements internationaux qu'il avait précédemment assumés. Nous n'avons pas l'intention de mettre en question notre appartenance à cette organisation, parce que nous y voyons la voie la plus favorable menant à la détente qui permettrait de faire disparaître peu à peu les blocs antagonistes hérités de la guerre froide et qu'il convient à tout prix d'éviter de troubler de manière brutale l'équilibre géostratégique existant. Nous resterons donc loyaux à l'égard de l'OTAN. Ceci ne nous empêche pas d'exprimer notre franche solidarité et un rapprochement que nous encourageons avec le groupe des pays non alignés et avec tous ceux qui, comme nous, ouvrent la voie à une politique de véritable indépendance nationale. Le Portugal a participé récemment, en tant qu'invité, à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima, et s'est efforcé d'intensifier les contacts bilatéraux et multilatéraux avec ce groupe de nations. Nous continuerons de suivre cette politique et nous sommes certains que, ce faisant, nous renforcerons non seulement notre indépendance nationale, mais nous participerons également de manière plus active à l'apparition d'un nouveau type de relations pacifiques de solidarité que les peuples indépendants du monde souhaitent voir établir.

100. Nous savons que le rôle progressiste que nous souhaitons jouer dans le monde d'aujourd'hui ne

saurait être dissocié de notre position dans l'Europe occidentale. J'ai déjà insisté sur le rôle d'interlocuteur que nous serons en mesure de jouer entre l'Europe et les pays du tiers monde, notamment ceux d'Afrique et les pays arabes. Les événements encourageants survenus récemment, comme la Convention de Lomé, nous permettent de croire à l'établissement de relations plus justes et plus équitables entre l'Europe et le tiers monde qui feront contrepoids aux grandes puissances. La région méditerranéenne peut jouer un rôle important dans un nouveau type de relations entre ces deux pôles.

101. J'ai présenté à cette assemblée les grandes lignes de notre politique étrangère. Cette politique découle d'un choix fondamental fait par le mouvement des forces armées au nom du peuple portugais et ratifié par la suite au cours d'élections libres par la volonté souveraine du peuple : l'option du socialisme dans la démocratie politique.

102. Ceci veut dire que les Portugais souhaitent une société émancipée peu à peu de toutes les formes d'aliénation entre les hommes qui dérivent de la concentration dans les mains d'une minorité des richesses et du pouvoir de décision; ceci veut dire qu'ils veulent une société orientée vers la suppression des divisions de classes, une société fermement engagée sur la voie du socialisme; ceci veut dire, d'autre part, que les Portugais ne peuvent pas sacrifier, dans cette marche vers le socialisme, les victoires de la démocratie politique fondée sur le système de représentation, sur le suffrage universel et sur le pluralisme des partis, parce que nous croyons que le socialisme véritable ne nie pas ses conquêtes historiques, mais les renforce et les rend universelles, tout en restant ouvert à toutes les autres formes de vie démocratique que pourrait faire naître l'initiative créatrice des peuples.

103. Il découle de cette option fondamentale dans notre politique étrangère que nous respectons les principes fondamentaux de la vie internationale, à savoir la solution pacifique des conflits, l'égalité souveraine des Etats et le rejet de toute ingérence étrangère dans les choix et les destins des peuples, ainsi que l'établissement de relations avec tous les peuples du monde indépendamment de leurs systèmes sociaux et de leurs régimes politiques. Il en découle que nous appuyons toutes les tendances progressistes qui, à l'heure actuelle, se renforcent dans la vie internationale, notamment la lutte des peuples et des nations du tiers monde pour une indépendance totale et pour des relations économiques internationales nouvelles et plus équitables, et l'évolution de la détente dans les relations entre les grands blocs politiques et militaires.

104. Le progrès dans les relations internationales vers la justice et vers la paix est exigé par les aspirations séculaires de l'homme, qui désire voir abolir les barrières provenant des privilèges et de l'égoïsme des nations, des races et des classes. L'humanité en une évolution irréversible va vers l'universalité. Les peuples et les cultures ne peuvent plus se tenir à l'écart des grands courants et des grandes tendances du monde, et l'imposition d'ambitions impérialistes et hégémoniques de certaines nations à d'autres est considérée par la conscience universelle comme étant de plus en plus inadmissible.

105. Mon pays a eu pour rôle historique d'être le premier à établir des contacts entre des peuples et des

civilisations différents, autrefois isolés les uns des autres. Nous espérons aujourd'hui contribuer à cette progression de l'acheminement de l'homme vers une direction universelle, "d'être toujours plus humains", selon les mots d'un poète portugais.

106. Cela doit être possible grâce à la négation globale des situations abusives et incontrôlables découlant d'un pouvoir économique, politique ou social presque toujours fondé sur la seule logique des intérêts égoïstes de petits groupes puissants, et grâce à la conscience que les relations internationales doivent représenter le point de rencontre des plus hauts intérêts de l'humanité dans son ensemble.

107. C'est donc avec inquiétude que nous voyons les intérêts privés fondés sur la seule idée de profit se propager à l'échelle mondiale, et même dépasser les Etats nationaux. C'est un fait que l'on doit à partir de maintenant garder présent à l'esprit dans la vie internationale et dans la lutte des peuples vers l'émancipation totale.

108. Ce n'est qu'en éliminant toute cette oppression et cette exploitation dont l'humanité continue de souffrir que l'homme pourra pleinement assumer sa mission en tant que créateur de valeurs universelles et conscience de l'univers. Car ce n'est pas seulement la survie de l'espèce humaine qui nous préoccupe, mais également la pleine réalisation de ce qui est humain, grâce à la libération de tout assujettissement et de toute aliénation, afin de mettre un terme à la préhistoire de la société humaine.

109. M. AL-ASNAG (Yémen) [*interprétation de l'arabe*] : Je présente nos félicitations les plus chaleureuses à M. Gaston Thorn pour son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Ces félicitations sont l'expression de l'admiration et du respect que nous éprouvons pour sa personnalité. Je suis sûr que, sous sa sage direction, notre session sera couronnée de succès. Son élection reflète également la place particulière qu'occupe son pays en Europe. Je n'ai point besoin de rappeler ici le désir qu'éprouve mon pays de consolider et de renforcer ses relations avec tous les pays amis d'Europe, ce continent qui est à la source d'une civilisation et de techniques modernes dont le monde entier a profité. Je n'ai pas besoin non plus de dire combien la République arabe du Yémen est désireuse de développer des relations amicales avec tous les pays du monde, sur la base du respect mutuel et de l'égalité, en vue d'établir une coopération positive et fructueuse qui jette les bases d'une paix et d'une coopération mondiales.

110. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts inappréciables qu'il déploie dans l'exercice de ses tâches importantes. Nous l'en remercions.

111. Mon pays voudrait également souhaiter la bienvenue aux trois nouveaux Etats Membres de notre organisation internationale. Leur admission aux Nations Unies constitue un pas supplémentaire sur la voie de l'universalité. Au nom du Yémen, je tiens à féliciter le Mozambique, le Cap-Vert et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, et à leur exprimer nos vœux les plus sincères de les voir contribuer de façon positive aux travaux des Nations Unies.

112. La vingt-neuvième session et la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont constitué un tournant important dans les relations internationales. Le peuple palestinien a recouvré certains de ses droits usurpés. Sur le plan de la coopération économique, la session extraordinaire a atteint bon nombre de ses objectifs. La session extraordinaire a été convoquée sur l'initiative du Président de l'Algérie, M. Houari Boumediène, et le succès de la vingt-neuvième session et de la septième session extraordinaire est dû, sans aucun doute, aux efforts du Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, M. Abdelaziz Bouteflika, qui a présidé ces deux sessions et s'est acquis notre gratitude et notre admiration.

113. La présente session, comme les autres sessions, traite d'un grand nombre d'importantes questions. Toutefois, la cause de la Palestine est au cœur de l'attention des Etats Membres et de l'opinion publique mondiale du fait des dangers inhérents à cette cause, qui menacent le Moyen-Orient et le monde entier d'une nouvelle explosion dont la portée et les effets sont difficiles à évaluer. On sait que la terre du peuple palestinien — ce dernier comptant près de 4 millions d'âmes — continue d'être usurpée et que ses droits légitimes sont toujours foulés au pied. La majorité de ce peuple subit une odieuse répression sous l'occupation israélienne, une autre partie mène une vie misérable sur ses propres terres et dans des camps de réfugiés éparpillés dans les pays voisins, ou est dispersée tant dans cette même région qu'en dehors d'elle.

114. Israël, qui a dispersé le peuple autochtone par la force et qui a usurpé ses biens, continue de lui refuser ses droits et de l'empêcher de retourner dans ses foyers, de récupérer ses commerces et ses fermes; il continue d'ignorer ses droits légitimes et de défier les résolutions pertinentes des Nations Unies. Vous vous rappelez qu'à la suite de ce défi, l'Assemblée, par sa résolution 3236 (XXIX), a spécialement reconnu cette situation lorsqu'elle a réaffirmé à la quasi-unanimité "les droits inaliénables du peuple palestinien en Palestine" y compris le droit "à l'indépendance et à la souveraineté nationales". L'Assemblée a également réaffirmé "le droit inaliénable des Palestiniens à retourner dans leurs foyers, et vers leurs biens, d'où ils ont été déplacés et déracinés".

115. Nous voulons rappeler également à l'Assemblée que les résolutions pertinentes adoptées par les Nations Unies l'année dernière et les années précédentes ont reconnu que le peuple palestinien constituait une des parties principales pour la recherche d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Si nous voulons trouver une paix juste et durable au Moyen-Orient, nous devons accorder au peuple palestinien tous ses droits nationaux. En effet, en plus du retrait complet des territoires arabes occupés, c'est là le cœur du problème.

116. Nous notons également que la résolution précitée priait le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trentième session, sur l'application de cette décision historique. Ma délégation étudiera ce rapport et fera part de son opinion quant aux mesures nécessaires qu'il conviendrait de prendre pour établir les droits de ce peuple et éliminer l'injustice — un peuple dont le sort constitue la responsabilité du monde entier, car la situation actuelle

contredit les règles de justice les plus élémentaires, ainsi que les usages et les principes des Nations Unies.

117. D'autre part, ce qui est vrai concernant les droits usurpés du peuple palestinien l'est également en ce qui concerne les terres usurpées de trois Etats Membres des Nations Unies qui, depuis 1967, voient une partie de leurs territoires militairement occupée. Israël continue d'ignorer et de défier toutes les résolutions internationales qui lui demandent de se retirer des territoires qu'il occupe militairement.

118. Il serait bon que la communauté internationale envisage de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre des résolutions pertinentes des Nations Unies, mettant ainsi un terme à l'intransigeance d'Israël et au défi que lance ce pays aux résolutions des Nations Unies.

119. Les chrétiens et les musulmans peuvent-ils oublier que Jérusalem fait partie des territoires occupés — Jérusalem, avec tous ses édifices sacrés, ses sites historiques et avec toute la signification que revêt cette ville, sur le plan spirituel, dans le cœur de millions de chrétiens et de musulmans ? Est-il logique que Jérusalem reste occupée, que persiste l'occupation de territoires faisant partie intégrante de trois Etats souverains et que les droits du peuple palestinien, reconnus par le monde entier, continuent d'être ignorés ? Cela amènerait une explosion qui gênerait tout effort visant à établir une paix juste et durable et menacerait gravement toute la région, et même le monde entier.

120. Nous devons parler des nouvelles armes perfectionnées qu'Israël va recevoir et qui menaceront toute la région, puisqu'elles sont capables de transporter des ogives nucléaires et qu'il s'agit d'armes de destruction massive. Je tiens à souligner que le fait de fournir de telles armes à l'agresseur — des armes qui coûtent des milliards de dollars — encouragera Israël à poursuivre son occupation des territoires arabes et à ignorer les droits clairs et légitimes.

121. Je voudrais rappeler ce qu'a dit à cette même tribune le Ministre des affaires étrangères du Koweït : "L'ensemble des engagements [des Etats-Unis] à l'égard d'Israël constitue un précédent rare, car il renforce la détermination d'Israël à refuser de se retirer d'autres territoires arabes occupés" [2368<sup>e</sup> séance, par. 141]. Cette question préoccupe grandement la République arabe du Yémen, en ce qu'elle entrave les efforts tentés pour trouver une solution juste, et même encourage l'agresseur à garder ce qu'il a acquis par l'agression; en effet, Israël est de ce fait même encouragé dans son chantage politique appuyé par les cercles sionistes, qui accordent à Israël l'aide nécessaire, sans conditions et sans concessions en retour.

122. La politique persistante de chantage menée par Israël aux dépens des intérêts nationaux d'autrui devient de plus en plus inquiétante et décevante. Le monde, depuis le début de l'année, a été témoin de nombreuses conférences et réunions à différents niveaux, et la politique de détente a fait de grands progrès grâce à l'accord d'Helsinki. Mon pays, qui croit en la coopération internationale, a été heureux de prendre part à toutes ces conférences internationales et régionales, dont les conférences des pays non alignés. Il a aussi accordé beaucoup d'intérêt à la noble

tâche humanitaire de la Conférence islamique, et nous espérons que cet organe participera en tant qu'observateur aux travaux des Nations Unies.

123. Pour ce qui est du respect du droit international relatif aux relations entre Etats et du raffermissement du rôle des Nations Unies à cet égard, mon pays attache une importance particulière à ce point de l'ordre du jour. En effet, nous défendons les principes de la paix et de la sécurité internationales, qui doivent être respectés si le monde veut connaître la stabilité et afin que les nations en développement puissent réaliser les projets vitaux indispensables à leur développement. Cette œuvre de développement, la République arabe du Yémen s'efforce de l'accélérer par tous les moyens possibles; c'est la tâche prioritaire que notre président, M. Ibrahim Al-Hamdi, s'est assignée. Nous espérons aussi que la communauté internationale pourra renforcer par tous les moyens le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix, afin que l'Organisation puisse forcer ceux qui violent la Charte et le droit international à les respecter.

124. Le Yémen a participé avec les autres pays du tiers monde à la Conférence de Lima. Il a pris part aussi à la septième session extraordinaire de l'Assemblée, concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial fondé sur la justice et la positivité. Nous nous félicitons de la résolution 3362 (S-VII) adoptée à la fin de cette session, ainsi que de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats qui, si elle est respectée par les pays nantis, permettra de combler le fossé qui les sépare actuellement des pays en développement.

125. Je passe maintenant à la question du droit de la mer. Lorsque l'Assemblée générale a pris la décision historique de considérer comme un patrimoine commun de l'humanité le fond des mers et des océans et leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale [résolution 2749 (XXV)], la communauté internationale a fait un grand pas en avant. C'est l'une des décisions les plus équitables que les Nations Unies aient prise; en effet, c'était la première fois depuis la création des Nations Unies que des notions nouvelles et justes étaient appliquées à 70 p. 100 de la surface du globe en tenant compte des intérêts de chacun et d'une distribution équitable.

126. La République arabe du Yémen a également porté beaucoup d'intérêt aux travaux du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, ainsi qu'aux trois premières sessions de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Elle adhère au principe de la souveraineté sur les eaux territoriales, fondé sur les justes résolutions adoptées par les Etats africains et les pays non alignés.

127. Nous sommes en faveur du principe du passage inoffensif, car à notre avis les Etats côtiers ont le droit d'exercer la souveraineté sur leur territoire subaquatique, même si ces eaux territoriales comportent une voie d'eau internationale. Il est évident que notre acceptation de cette notion ne signifie pas que l'Etat côtier ait le droit d'entraver la liberté de navigation. Au contraire. Mais le passage militaire dans les eaux territoriales doit être soumis à certaines conditions, parfois nominales seulement, pour donner à l'Etat côtier le sentiment qu'il exerce vraiment sa souverai-

neté nationale et, en cas de nécessité, lui garantir la paix et la sécurité.

128. De même, à notre sens, il conviendrait que les dispositions du droit de la mer actuellement à l'étude stipule très clairement que l'Etat côtier possède dans la Zone économique les ressources minérales, les ressources en poisson et toutes autres ressources que renferment le fond des mers et des océans et leur sous-sol. Nous attendons avec optimisme la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui doit se tenir au printemps prochain. Nous accueillons avec un grand optimisme et un esprit ouvert toute opinion qui n'entraverait pas notre souveraineté sur nos eaux territoriales et qui nous en réserverait l'exploitation.

129. La République arabe du Yémen, qui a pris part activement aux trois premières sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], porte beaucoup d'intérêt à cette organisation; en effet, depuis sa création en 1964, nous la considérons comme le meilleur moyen d'adopter des mesures d'ordre pratique susceptibles d'atténuer la disparité entre les pays nantis et les pays déshérités. En fait, durant ces trois sessions, la CNUCED est parvenue à des résultats positifs, et même si ses décisions ont été appliquées jusqu'ici partiellement, nous sommes persuadés que les pays riches et avancés mettront ses résolutions en œuvre, car l'intérêt commun des peuples est une distribution équitable des richesses, les riches ne pouvant continuer indéfiniment d'exploiter les autres.

130. Le Gouvernement et le peuple du Yémen s'intéressent grandement à la lutte pour l'indépendance nationale, à l'élimination de la discrimination raciale et au rétrécissement des sphères d'influence. C'est pourquoi je dirai notre satisfaction d'avoir su se terminer la guerre cruelle qui a ravagé la République démocratique du Viet Nam, la République du Sud Viet Nam et le Cambodge. Nous espérons que ces trois pays parviendront à rebâtir ce que la guerre a détruit et à panser leurs blessures, et le monde doit à notre avis contribuer à cette noble tâche.

131. Nous appuyons fermement les demandes d'admission aux Nations Unies des deux Républiques du Viet Nam.

132. La République arabe du Yémen a suivi activement les travaux du Comité spécial de l'océan Indien, dont elle est membre. En effet, nous souhaitons voir disparaître de cette partie du monde toute rivalité militaire entre grandes puissances; cet océan est devenu la route naturelle pour le passage des gros pétroliers, et de ce fait est d'une importance vitale, en temps de paix comme en temps de guerre.

133. Le Yémen a participé et continuera de participer aux consultations qui ont commencé l'an dernier en vue de tenir une conférence qui étudierait les moyens de préserver la paix dans cette partie du monde, de plus en plus névralgique du fait des armes que l'on ne cesse d'y apporter et des bases navales installées par les grandes puissances rivales sur les côtes de l'océan et sur les îles qui présentent une importance stratégique.

134. Toujours pour garantir la paix et éviter une guerre dévastatrice dans une autre région qui gagne rapidement en importance stratégique, la République

arabe du Yémen est en faveur de l'excellent projet de résolution soumis par l'Iran aux fins de déclarer le Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires<sup>2</sup>. Ma délégation continuera d'accorder toute son attention à ce projet de résolution.

135. Le Gouvernement et le peuple du Yémen condamnent sévèrement la politique raciste de l'Afrique du Sud, qui enfreint les principes et les concepts du monde contemporain, ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous continuerons de dénoncer ce régime raciste pour les crimes commis contre les Africains par le Gouvernement de Pretoria au mépris total des droits fondamentaux de l'homme. Pretoria défie avec arrogance les dispositions de toutes les conventions internationales relatives à cette question.

136. Le Gouvernement et le peuple de la République arabe du Yémen sont convaincus qu'une action plus efficace et plus positive devrait être entreprise pour mettre fin à ces actes injustes et pour forcer le Gouvernement de l'Afrique du Sud à se conformer aux nombreuses résolutions adoptées par les Nations Unies.

137. De même, mon pays condamne le régime minoritaire raciste illégal de Rhodésie du Sud et appuie pleinement le droit légitime du peuple du Zimbabwe à exercer la libre détermination et à jouir de la souveraineté. Mon gouvernement appuie aussi pleinement les mesures effectives prises par l'Assemblée générale pour mettre un terme à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. D'autres mesures plus efficaces devraient être prises pour terminer cette occupation illégale et pour donner au peuple de la Namibie la possibilité de jouir de son droit total à l'indépendance et à l'autodétermination.

138. L'année dernière, nous avons demandé à l'Espagne amie — et nous le faisons de nouveau aujourd'hui — de mettre un terme à sa domination sur le Rio de Oro et sur Sakiet El Hamra, c'est-à-dire sur le Sahara occidental sous occupation espagnole. Une telle initiative de la part du Gouvernement espagnol éliminerait la menace de tensions dans la région et renforcerait les relations traditionnelles entre l'Espagne et les pays arabes.

139. Pour conclure, je voudrais exprimer l'espoir et les vœux de la République arabe du Yémen que la paix et la sécurité régneront dans le monde grâce au renforcement de l'autorité de notre organisation internationale qui, pendant les 30 années de son existence, s'est avérée être le meilleur moyen d'éviter les guerres et les désastres. Mon gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer l'autorité et améliorer l'efficacité des Nations Unies afin qu'elles soient telles que nous le souhaitons, c'est-à-dire un instrument pratique pour assurer une paix construite sur la justice et l'égalité de droits et de devoirs de tous les Etats, en dépit des aspects négatifs dont ont souffert les petits pays et les pays en développement. Ces aspects négatifs ont encouragé et continuent d'encourager certains Etats à ignorer les résolutions adoptées à l'unanimité ou à une majorité écrasante par l'Assemblée générale. Je veux parler de gouvernements racistes ayant des tendances fascistes comme l'Afrique du Sud, la Rhodésie et Israël. Malgré cela, nous espérons que les Nations Unies demeureront le moyen grâce auquel les peuples du monde pourront

résoudre leurs problèmes et faire triompher leur juste cause.

140. M. BOUTEFLIKA (Algérie) : Il n'est pour moi de devoir plus agréable que celui d'exprimer au président Thorn mes félicitations et celles de la délégation algérienne pour son accession à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Ses qualifications pour une telle responsabilité et ses mérites personnels sont trop nombreux et connus pour qu'il me soit nécessaire de m'engager à leur sujet dans des développements que bien des orateurs avant moi ont su présenter avec éloquence. A l'ami qu'il est, je voudrais seulement ajouter que le choix qui s'est porté sur lui pour diriger les travaux de notre assemblée est un choix qui l'honore, mais qui rend aussi hommage à son pays, le Luxembourg, dont nous connaissons le rôle éminemment positif au sein de la Communauté économique européenne, et dont les préoccupations rejoignent bien souvent les nôtres, dans un monde où la raison se dissocie trop fréquemment de la puissance.

141. Pour avoir déjà, à plusieurs reprises, souligné toutes les qualités de notre secrétaire général, M. Kurt Waldheim, je crains de heurter sa modestie en disant encore toute notre appréciation pour son dévouement inlassable au service de notre organisation et pour sa contribution inestimable à son rayonnement.

142. Le Président et les membres de l'Assemblée comprendront qu'il ne m'est pas possible de me conformer à cette partie de l'usage qui veut que l'on rende également hommage au Président de la session précédente. Mais, à tous ceux qui ont bien voulu, dans leurs déclarations, trouver matière à éloge dans la manière dont je me suis acquitté de mes responsabilités, je tiens à dire combien je suis sensible à leur amitié, combien je tiens à rappeler que ma tâche aurait été impossible si je n'avais su pouvoir compter et sur leur soutien et sur leur compréhension.

143. En compensation des nombreux inconvénients qu'elle présente, ma position de dernier orateur dans le débat général m'offre le privilège de bénéficier de toutes les analyses qui ont déjà été exposées ici. Certes, il nous a été donné d'enregistrer une fois de plus les divergences d'opinion qui nous sont devenues habituelles. Mais le sentiment semble assez répandu qu'un esprit nouveau se manifeste dans les relations entre nations, et que la confrontation que certains prédisaient et que tous craignaient, a finalement laissé place à une amorce de coopération pleine de promesses. Pour avoir toujours prêché le dialogue dans la franchise et la loyauté, nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle appréciation, dans la mesure où le langage commun sur lequel elle se fonde traduit la volonté réelle de tous d'accepter et de favoriser les changements qui bouleversent la société internationale. Dans l'harmonie que nous souhaitons voir établie ici, la modération des uns ne doit en aucun cas susciter ou justifier l'immobilisme des autres, le réalisme de tous devant, en définitive, assurer une évolution suffisamment affirmée pour calmer les impatiences, et raisonnablement calculée pour neutraliser les appréhensions.

144. Les débats de la sixième session extraordinaire et de la vingt-neuvième session ont sans doute permis de mettre en lumière les défaillances du système international qui nous avait régis pendant un quart de

siècle; cette révélation et le choc provoqué par une crise économique grave ont été à l'origine d'une prise de conscience, par les pays développés, que la situation évoluait de manière dangereusement rapide et qu'il fallait enfin faire face à des échéances depuis longtemps retardées.

145. C'est dans ce contexte que d'aucuns ont subitement manifesté leur inquiétude devant l'affirmation, pourtant prévisible et loin d'être spontanée, d'une nouvelle majorité renversant un équilibre ancien si confortable pour leurs intérêts. Il s'agit pourtant là de l'une de ces réalités dont l'acceptation préalable est nécessaire à l'établissement d'un climat de compréhension au sein de notre organisation.

146. Cette acceptation devrait du reste facilement découler de l'attachement aux principes démocratiques professés par les détracteurs de la majorité. Or c'est justement au nom de cette démocratie que l'on veut réduire l'importance du rôle joué par les pays qui constituent la majeure partie de notre communauté. Cette dialectique aurait quelque validité si ceux qui l'utilisent et qui se glorifient de traditions prétendument démocratiques avaient le même respect pour les autres peuples et montraient dans leur comportement international les vertus que devrait inspirer la démocratie.

147. Dans le même ordre d'idées, je dois relever une référence assez fréquente et quelquefois surprenante à la notion d'universalité de notre organisation. Ceux qui en parlent le plus maintenant n'en semblaient pas très convaincus dans un passé encore récent, et cette soudaine conversion ne manque pas de laisser planer certains doutes sur la sincérité de leurs intentions. Notre conception de l'universalité de l'Organisation est très claire, et nous avons déjà eu l'occasion de la formuler. Nous considérons que cette universalité est un idéal vers lequel doit tendre l'Organisation, car sa réalisation signifiera que tous les membres de la communauté internationale partagent la même foi dans les principes de la Charte et s'engagent à les respecter. Mais cette condition fondamentale ne saurait être sacrifiée à la recherche d'une universalité à tout prix, qui permettrait l'accès à cette organisation d'éléments déterminés à en précipiter la destruction.

148. Rien ne devrait interdire l'admission de nouveaux Membres qui s'engagent à accepter les obligations de la Charte; une telle admission ne doit être soumise à aucune autre exigence qui en ferait l'objet d'un marchandage ou d'une opération politique. C'est ce qui vient cependant de se passer à deux reprises au Conseil de sécurité pour l'admission de la République du Sud Viet Nam et de la République démocratique du Viet Nam. Que les Etats-Unis d'Amérique aient expliqué leur double vote négatif par leur adhésion au principe de l'universalité mérite peut-être d'être souligné mais n'a guère besoin d'être commenté, car c'est par référence à ce même principe que les Etats-Unis s'étaient opposés à la suspension de l'Afrique du Sud, pour ne citer qu'un exemple particulièrement significatif. Si je ne craignais de verser dans l'exagération, je dirais presque qu'il s'agit là d'une bien curieuse universalité qui, excluant ceux qui se soumettent aux obligations de la Charte, s'étend automatiquement à tous ceux qui se font gloire de contrevenir systématiquement à ses dispositions.

149. Mais ce comportement d'un membre permanent du Conseil de sécurité nous amène à porter une attention plus particulière aux conséquences graves qui peuvent résulter de l'emploi arbitraire du droit de veto. Les assurances données par les grandes puissances sur la manière dont elles utiliseraient ce privilège semblent se perdre dans la nuit des temps et dans les archives de l'Organisation. Il semble pourtant clair que le droit de veto, qui dérive d'une philosophie précise et d'intentions bien connues, ne saurait être laissé à la discrétion totale des pays qui en bénéficient et qui, du reste, n'en ont pas besoin pour s'assurer le rôle primordial qui est le leur dans le règlement des affaires mondiales.

150. Tout cela indique en tout cas la nécessité d'ouvrir de nouveau la discussion sur les différents éléments de notre charte. Qu'elle ait dominé la vie internationale pendant plus de 30 ans ne suffit pas à démontrer qu'elle réponde toujours aux nécessités de notre temps. C'est sans doute son application qui est loin d'être parfaite. Nous en convenons volontiers, mais cela rend encore plus nécessaire à nos yeux une étude approfondie des raisons de ce non-respect de la Charte et des mesures à y introduire pour en assurer une mise en œuvre plus sérieuse et plus efficace.

151. Tout le monde s'accorde à reconnaître l'importance des changements qui sont intervenus sur la scène internationale durant l'année écoulée. Les superpuissances continuent à rechercher dans leurs relations mutuelles un équilibre fondé sur un partage reconnu de leurs responsabilités. Et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a étendu à l'ensemble du monde développé les principes d'une détente généralement accueillie avec beaucoup d'espoir.

152. Il importe, à cet égard, que la volonté exprimée à Helsinki de définir des relations internationales fondées sur la sécurité et la coopération ne soit pas circonscrite aux seules régions de la prospérité, et que la détente, qui s'avère nécessaire à notre époque, s'étende également aux autres parties du monde : à l'Afrique minée par le racisme et l'exploitation, au Moyen-Orient où les peuples arabes se voient encore refuser leurs droits les plus légitimes, à la Méditerranée où s'aggrave la crise chypriote, à l'océan Indien où les surenchères menacent sérieusement les pays riverains, enfin à toutes les régions du tiers monde exposées à l'agression et au chantage économique. C'est à cette condition qu'une véritable détente pourra s'instaurer et promouvoir ainsi un dialogue constructif dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale.

153. Il serait vain, en effet, de se cantonner dans un "eurocentrisme" qui fait abstraction du reste du monde. Comment dissocier la sécurité européenne des menaces qui affectent dangereusement la Méditerranée ? Plus d'une année s'est écoulée depuis que Chypre a connu, sous des instigations étrangères, des événements qui constituent pour la communauté internationale une préoccupation majeure, en raison même de la position géographique de l'île et de la nature des problèmes politiques et humains qu'ils suscitent. Malgré la complexité de la situation, nous demeurons convaincus que les liens que l'histoire a tissés entre les deux communautés de l'île résisteront aux vicissitudes du présent et leur permettront de trouver, dans leur diversité comme dans leurs objec-

tifs nationaux, les moyens susceptibles de dégager à travers le dialogue et la négociation des solutions pacifiques préservant les intérêts légitimes de tous et, du même coup, garantissant le non-alignement, l'indépendance, l'intégrité et l'unité territoriale, en dehors de toute présence militaire étrangère.

154. C'est justement parce que deux grandes guerres sont parties de l'Europe que l'on ne peut dissocier la sécurité européenne de celle du reste du monde.

155. L'océan Indien par exemple connaît un regain de tension dû à de nouvelles entreprises impérialistes. Alors qu'il devrait être un facteur d'unité, de paix et de coopération, il est en passe de devenir un champ de confrontation où les pays riverains se trouvent ouvertement menacés dans leur sécurité et leur indépendance. La situation évolue sûrement vers un état de crises qui, actuellement latent, peut à tout moment prendre des dimensions incontrôlables. La communauté des nations se doit de réaffirmer avec force sa volonté de faire de l'océan Indien une zone de paix, dégagée de toute présence de forces navales étrangères.

156. Cependant, dans le reste du monde, c'est-à-dire dans d'autres pays du tiers monde, une évolution lente et difficile se poursuit vers la réalisation des objectifs de libération politique et de développement économique, grâce à l'action persévérante et souvent courageuse de leurs peuples.

157. La levée du blocus contre Cuba, décidée à la réunion du Costa Rica de l'Organisation des Etats américains, tout en confirmant le résultat de la lutte courageuse du peuple cubain et de la clairvoyance de ses dirigeants, a marqué indéniablement, à l'échelle latino-américaine, un succès important pour le mouvement des pays non alignés.

158. La victoire chèrement acquise des peuples du Viet Nam et du Cambodge a créé une situation nouvelle dans l'Asie du Sud-Est et doit nécessairement avoir des répercussions dans le reste de l'Asie. Un foyer de guerre, qui pendant de si nombreuses années avait menacé la paix et la sécurité internationales vient ainsi de s'éteindre. Mais la construction de la paix, d'une paix véritable et durable dans cette région, sera une œuvre de longue haleine, non seulement par l'importance des ruines accumulées par la guerre et l'étendue des dommages subis par le pays et par les populations, mais aussi par l'ampleur des transformations sociales et politiques qu'entraîne une conversion si fondamentale des structures de guerre en structures de paix. Nous ne doutons pas que ces peuples, qui ont su montrer tant de courage et de ténacité pendant les longues années de leur lutte difficile, et indiqué à l'impérialisme les limites de sa puissance, sauront faire face à leurs nouvelles responsabilités avec la même vaillance et la même résolution, forçant une fois encore l'admiration du reste du monde. Les sacrifices qu'ils ont consentis n'ont pas été seulement le prix de leur liberté et de leur indépendance. Ils constituent la contribution la plus précieuse à la réhabilitation des petites nations et à l'établissement d'un ordre international plus juste. La communauté internationale se doit en retour de leur en témoigner sa reconnaissance et de les assurer de sa sollicitude et de sa solidarité dans l'œuvre de reconstruction qu'ils ont entreprise.

159. Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer notre indignation devant le rejet de la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies des deux Républiques vietnamiennes. Ce rejet, déjà inadmissible par lui-même, devient révoltant lorsqu'il s'agit justement de ces pays qui, plus que bien d'autres, méritent d'avoir leur place parmi nous. Notre organisation perd ainsi, une fois encore, une chance de jouer son rôle véritable en vue d'une meilleure compréhension entre les peuples.

160. Une grave erreur, doublée d'une grave injustice à l'égard du peuple cambodgien, a heureusement été réparée par le retour dans notre organisation des représentants authentiques du Cambodge. Ce rétablissement de la justice est l'œuvre exclusive du peuple du Cambodge, qui l'a imposé par son action victorieuse. Il aurait pu être aussi l'œuvre de notre organisation et aurait ainsi épargné bien des malheurs supplémentaires dus à la prolongation inutile d'une guerre insensée. Il aurait fallu pour cela que la voix de la raison fut entendue, et d'abord par ceux qui aujourd'hui encore persistent dans les mêmes errements.

161. Nous n'en sommes que plus heureux de saluer la présence de la délégation du Cambodge dans cette assemblée comme le symbole de la victoire de son peuple et celui, non moins important pour nous, du triomphe de la raison au sein de notre organisation.

162. Ce triomphe de la raison saura-t-il se manifester dans les problèmes qui restent encore à résoudre ? Verrons-nous enfin notre organisation supprimer les entraves qu'elle avait elle-même mises en place contre la réunification pacifique de la Corée ? Nous pensons qu'il est temps de clore enfin ce chapitre de la guerre froide, qui ne finit pas de finir, et dont les pages ne sont pas particulièrement à la gloire de l'Organisation des Nations Unies. Il est temps que celle-ci joue un rôle positif dans la solution du problème coréen, en exigeant tout d'abord le retrait de toutes les troupes étrangères de la Corée du Sud et en laissant le soin aux Coréens eux-mêmes de régler leurs différends internes, à l'abri de toute ingérence extérieure.

163. En ce qui concerne le Moyen-Orient, nos préoccupations rejoignent celles exprimées ici par toutes les délégations et elles sont d'autant plus vives que les appréciations de cette situation sont contradictoires, comme le sont du reste les prévisions en ce qui touche son évolution future.

164. Le problème, nous le savons tous, est très complexe et fait intervenir autant de facteurs objectifs que d'éléments passionnels. Sa prolongation a accru sa complexité par le déclenchement de plusieurs guerres et l'accumulation de leurs effets. Mais son noyau demeure la question de l'avenir du peuple palestinien.

165. La reconnaissance et la satisfaction des droits du peuple palestinien représentent l'élément fondamental de toute solution véritable de la crise du Moyen-Orient. Cette vérité a mis longtemps à s'imposer à l'opinion internationale, et l'Assemblée générale l'a finalement consacrée dans sa résolution 3236 (XXIX). Toute démarche en faveur d'un règlement du problème du Moyen-Orient n'a de vertu que dans la mesure où elle favorise la prise en considération des

droits nationaux du peuple palestinien et en facilite la réalisation.

166. L'Organisation de libération de la Palestine a répondu à la confiance placée en elle par la communauté internationale en accueillant cette reconnaissance comme une responsabilité supplémentaire qu'elle a pleinement assumée dans ses actes.

167. Dans son combat pour la liberté, le peuple de Palestine est déjà, sur le plan international, titulaire de droits et bientôt de devoirs qui invitent la communauté mondiale à une reconnaissance plus complète dont la formulation devrait être plus audacieuse dans sa clarté. Si, à l'instar de ce qui a été fait pour d'autres peuples, la légitimité de sa lutte n'est plus contestée, il y a toujours par les temps qui courent quelque mérite à porter au peuple palestinien une assistance plus attentive.

168. Les pays arabes de la région, notamment ceux dont une partie du territoire est encore occupée par Israël, ont certes le droit légitime de tout mettre en œuvre pour défendre leur intégrité territoriale. Ils sont mieux placés que quiconque pour apprécier leurs intérêts véritables et choisir la voie la mieux appropriée pour en assurer la défense. Cette latitude ne connaît à notre sens de limite que celle du respect des intérêts des autres pays arabes, du renforcement de leur lutte globale et de la préservation de la cause palestinienne. Moyennant cette condition, nous ne cesserons d'accorder notre appui total à toute action des pays arabes de la région tendant à récupérer leurs territoires et à assumer leur sécurité. C'est dans ce cadre précis qu'il convient, à notre avis, d'examiner les dernières mesures intervenues. Nous comprenons aussi bien la satisfaction de l'Égypte, qui enregistre un progrès dans la récupération de ses territoires, que les appréhensions légitimes des autres pays arabes et des Palestiniens.

169. En aucun cas nous ne voudrions aggraver les dissensions entre les pays frères de la région, dont les intérêts immédiats et à long terme commandent la solidarité la plus totale. Mais nous ne pouvons manquer de rejoindre ceux qui, pour des raisons diverses, ont exprimé leur scepticisme ou leur inquiétude devant la nouvelle situation ainsi créée; pour nous, cette inquiétude se fonde avant tout sur les engagements pris par les États-Unis de renforcer de manière considérable le potentiel militaire d'Israël et sur l'introduction dans cette région déjà très sensible de techniciens américains chargés d'une mission d'observation. Nous ne sommes pas sûrs qu'il s'agisse réellement là d'un progrès véritable vers un règlement satisfaisant de la question du Moyen-Orient, car il se fonde sur un marché inégal où une partie "vend" ce qui ne lui appartient pas, alors que l'autre ne récupère que partiellement ce qui lui appartient, mais surtout parce que ce progrès ne s'oriente pas vers la satisfaction des droits nationaux du peuple palestinien.

170. On nous dit qu'il ne s'agit là que d'un premier pas qui devra être bientôt suivi par d'autres. Peut-être notre pessimisme est-il alors trop prématuré ou mal fondé. Mais nul ne doit se faire d'illusions sur les dangers que recèle la situation présente et sur ceux, encore plus grands, qui résulteraient de son exploitation pour renforcer la position d'Israël et affaiblir l'unité des pays arabes. La communauté internationale devra, en tout état de cause, suivre cette évolution avec la plus grande vigilance, si elle veut éviter

de se trouver engagée malgré elle dans une aventure aux conséquences sans doute désastreuses.

171. Les progrès de la décolonisation sur le continent africain ont été salués par tous comme une victoire de la lutte de libération des peuples, mais aussi comme un succès de l'Organisation des Nations Unies. L'œuvre de décolonisation ainsi menée à bien restera sans doute l'un des plus beaux titres de gloire de notre organisation et l'un de ses accomplissements les plus remarquables durant les 30 années de son existence. Elle a permis de mettre fin à la période de domination et d'exploitation coloniales et, favorisant l'apparition de nations jeunes et libres, elle a donné une configuration entièrement nouvelle à la scène internationale. Ces changements sont la conséquence directe d'une action voulue et encouragée par l'ensemble de la communauté mondiale. Ils doivent être acceptés comme tels, de même que doivent être consenties de bonne grâce les transformations qu'ils impliquent dans les structures de l'ordre international ancien.

172. Cette année nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous trois nouveaux pays : la République populaire du Mozambique, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République du Cap-Vert. Je tiens à leur renouveler nos vœux de succès et de prospérité et à les assurer de notre amitié et de notre appui fraternel et constant.

173. Cependant, la situation qui prévaut en Angola nous paraît particulièrement préoccupante, d'autant plus préoccupante qu'elle se situe aux confins de l'Afrique australe, avec ses interminables problèmes et répercussions. Alors que ce territoire s'appête à accéder à l'indépendance, les luttes fratricides qui opposent ses mouvements de libération compromettent déjà les chances du futur Etat pour lequel ils ont combattu. Nous espérons que les tentatives actuelles menées dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] pour apaiser les rivalités et unifier les forces libératrices connaîtront un succès rapide. Nous en appelons à tous les responsables des mouvements angolais pour que, taisant leurs ressentiments et transcendant leurs différends conjoncturels, ils n'aient pour seul objectif que la réalisation d'une indépendance pour laquelle ils ont déjà tant sacrifié, et qu'ils s'attachent à se soustraire à toute intervention étrangère qui pèserait lourdement dans le futur sur la souveraineté de l'Etat angolais qu'ils se proposent de construire.

174. Puisque j'en suis à parler des questions africaines et de décolonisation, je voudrais dire quelques mots au sujet d'un problème de libération qui concerne directement mon pays : celui du Sahara sous domination espagnole. Ce problème suscite une certaine agitation depuis l'année dernière. Lors de sa dernière session, en effet, l'Assemblée générale, retenant une requête présentée par le Maroc et soutenue par la Mauritanie et l'Algérie, a demandé à la Cour internationale de Justice de fournir un avis consultatif relatif à certains aspects juridiques de ce problème [résolution 3292 (XXIX)]. De son côté, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a décidé d'envoyer une mission de visite au Sahara, de même

que dans les différents pays concernés, à savoir l'Espagne, le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie.

175. Le processus d'organisation du référendum d'autodétermination a été provisoirement suspendu en attendant que la Cour internationale de Justice fasse connaître son avis consultatif. Celui-ci permettra sans doute de mieux apprécier les revendications tant marocaines que mauritaniennes sur le territoire saharien. Le Gouvernement algérien, pour sa part, a déjà proclamé, et il continue de le faire solennellement ici, qu'il n'élève aucune prétention sur une part quelconque de ce territoire, mais qu'il se considère comme directement intéressé par la manière dont se fera la décolonisation, car elle affecte naturellement la paix et l'avenir de la région à laquelle appartient l'Algérie.

176. Cette décolonisation, l'Assemblée générale l'a toujours envisagée à travers l'exercice par la population du Sahara de son droit à l'autodétermination. Même lorsqu'elle a accepté de suspendre cette procédure en attendant l'avis de la Cour internationale, elle a tenu à réaffirmer le droit à l'autodétermination des populations du Sahara espagnol et a bien précisé que la requête à la Cour internationale était faite sans préjudice de l'application des principes contenus dans la résolution 1514 (XV) sur la décolonisation.

177. Le Gouvernement algérien estime donc que la voie est déjà toute tracée pour aboutir à la décolonisation finale du Sahara. L'appui qu'il a constamment donné aux résolutions de l'Assemblée générale sur cette question, et qui a d'ailleurs toujours rejoint celui du Maroc et de la Mauritanie, ne lui permet pas d'envisager d'autre possibilité de mettre fin à la domination espagnole sur le Sahara que par la mise en œuvre d'un référendum d'autodétermination, à la fois contrôlé par l'Organisation des Nations Unies et garanti par elle. Cette solution n'est pas du reste en contradiction avec les revendications marocaines et mauritaniennes. Mais si ces revendications doivent être satisfaites, il semble qu'il n'y ait pas de meilleure voie que cela qu'un choix exprimé dans leur sens par la population elle-même. Ainsi, l'opinion de la population directement intéressée constituera toujours l'élément à la fois primordial en déterminant de tout règlement.

178. La position de l'Algérie ne devrait donc donner lieu à aucune ambiguïté. Refusant d'être une politique d'intérêts pour se confondre avec une politique de principes, elle demeure constante, elle demeure fidèle aux décisions depuis longtemps arrêtées, d'abord en commun avec les pays frères du Maroc et de la Mauritanie, et sans cesse confirmées dans les résolutions de l'OUA, des non-alignés et de l'Assemblée générale. Pour nuancées que paraissent les approches respectives à ce sujet, elles visent toutes à la décolonisation du territoire, au triomphe du droit des peuples en conformité avec les principes de la Charte et à la promotion de la coopération régionale.

179. Les relations économiques internationales semblent se projeter au-delà des nostalgies d'antan, pour défier à la fois les attitudes conservatrices et une opinion publique jusqu'ici conditionnée par un système de références passionnel et figé. Bien sûr, elles demeurent objectivement inégalitaires. Mais les positions d'autrefois, confortables et assises, se trouvent confrontées aux situations à faire valoir et les privilèges mal acquis, au droit à faire reconnaître.

180. Le groupe des nations industrialisées se rend de plus en plus compte que l'on ne peut continuer sans danger à traiter le présent à partir des privilèges d'hier, ni encore moins l'avenir, à partir des seules préoccupations d'aujourd'hui. Si le monde est un, il se scinde hélas ! sur une base matérielle régie par des mécanismes si injustes qu'ils assurent aux uns jusqu'au superflu, quand le plus grand nombre ne peut même plus aspirer à l'indispensable.

181. Les dernières sessions extraordinaires semblent néanmoins favoriser la reconversion des choses. L'approche est plus pragmatique et la vision n'en est que plus globale et plus claire. La consécration de la primauté de l'économie se double fort heureusement d'une prise de conscience salutaire de l'impact direct du fait économique sur la sécurité internationale. Le nouvel ordre économique n'est plus ce réajustement fragmentaire que l'on se proposait d'apporter à telle ou telle autre distorsion du système économique mondial.

182. S'il est faux d'affirmer que la crise de l'énergie est à l'origine de la crise économique que nous subissons, il est par contre juste de reconnaître que les pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [OPEP], par leur cohésion et leur dynamisme, occupent une position avancée dans la conquête du nouvel ordre économique international.

183. A l'occasion de leur premier sommet tenu à Alger, les pays producteurs ont décidé de s'engager résolument dans un dialogue constructif avec les pays industrialisés sur la base de l'égalité des partenaires et de l'équilibre des intérêts. Le gel provisoire des prix du pétrole jusqu'au 30 septembre 1975 et les récents réajustements de Vienne, délibérément modestes, gestes de bonne volonté et sacrifices substantiels des pays membres de l'OPEP, n'ont pas suscité les efforts attendus de la part des pays industrialisés pour réduire la pression inflationniste, qui s'est au contraire aggravée ces derniers temps, accentuant la dégradation du pouvoir d'achat des pays producteurs.

184. Dans un contexte international fondamentalement perturbé par les désordres structurels de l'économie des pays développés, le sommet d'Alger a arrêté des mesures concrètes en vue de rendre plus solidaire l'action pour l'exercice effectif de la souveraineté nationale sur les ressources naturelles, et de contribuer aux efforts du développement des pays du tiers monde, notamment au moyen de réajustement de leur balance des paiements. Cette volonté a été concrétisée par des engagements fermes, portant sur une période de moins de deux ans, de 17 milliards de dollars, dont 4 milliards ont été effectivement versés par les pays de l'OPEP. Ces engagements constituent 10,2 p. 100 de leur produit national brut, tandis que les sommes déjà affectées représentent, selon les statistiques mêmes de la Banque mondiale, 3 p. 100 de leur produit national brut. A coup sûr, cet effort est remarquable quand on sait que pour favoriser leur développement, les pays du tiers monde n'ont pu obtenir des pays industrialisés que 0,4 p. 100 pour toute la décennie 1962-1972 et 0,3 p. 100 pour l'année 1973. Par ailleurs, en rejetant les tentatives visant à faire de la Conférence de Paris une concertation restreinte et strictement limitée au problème de l'énergie, les sept pays représentant alors le tiers monde ont su déjouer les manœuvres de division tendant à disso-

cier les problèmes de l'énergie de ceux des autres matières et du développement, et se placer d'emblée dans le cadre des acquis des sessions extraordinaires de l'Organisation des Nations Unies consacrées au nouvel ordre économique international.

185. La politique qui tend à disloquer le front des pays en développement en essayant d'accréditer l'idée fallacieuse que les difficultés de nos pays proviennent exclusivement du réajustement du prix du pétrole a totalement échoué, et parce que le pétrole représente l'atout majeur, pour ne pas dire exclusif, dont dispose aujourd'hui le tiers monde pour faire prévaloir ses droits et défendre ses intérêts dans le cadre des grandes négociations à venir, il importe plus que jamais de veiller à la cohésion des pays de l'OPEP, en particulier, et à l'unité de l'ensemble des pays en développement, de façon plus générale.

186. L'unanimité qui vient de se manifester au plan de l'Organisation des Nations Unies illustre la capacité de nos pays de dépasser le stade des revendications isolées et des attitudes restrictives, pour inscrire les actions de la communauté mondiale dans une dialectique de lutte globale et solidaire. Certes, seul l'avenir démontrera si l'évolution enregistrée récemment traduit un simple changement de tactique, ou si au contraire, elle répond à une révision profonde et réelle des conceptions dépassées initialement défendues par les pays prospères.

187. Que de fois n'a-t-on évoqué, de cette même tribune, le rêve sans cesse fuyant d'une société internationale d'où seraient bannis non seulement la peur de la guerre et la course aux armements, mais aussi les égoïsmes qui nourrissent les injustices et les privilèges qui paralysent le progrès de l'homme ! Nous proclamons de nouveau notre foi en la capacité des peuples à s'adapter aux nouvelles exigences de cette étape de l'histoire et à répondre à la mission de conduire la communauté des nations vers de nouveaux sommets, à la fois de prospérité matérielle et d'épanouissement spirituel.

188. Mon exposé s'est volontairement limité aux quelques questions que je viens de mentionner, et sur

lesquelles il m'a paru important de faire connaître l'opinion de mon gouvernement. L'ordre du jour de la présente session offre un éventail très large de problèmes qui présentent un intérêt incontestable pour toute la communauté internationale, et sur lesquels ma délégation fera connaître en temps voulu la position de l'Algérie.

189. L'amplitude considérable du débat général, qui arrive maintenant à sa fin, donne la mesure de l'attachement de tous les Etats Membres à cette organisation et de la nécessité qu'ils éprouvent d'exprimer ici leurs préoccupations, leurs appréhensions, en même temps que leurs suggestions pour surmonter nos difficultés. Nous pensons qu'il s'agit là d'un échange extrêmement riche d'idées les plus variées, permettant d'abord une compréhension meilleure entre tous les peuples, orientant ensuite l'action de notre organisation dans le sens d'une efficacité toujours plus grande.

190. A 30 ans, cette organisation montre des signes de vitalité certaine et, défiant toutes les critiques et toutes les prévisions pessimistes, elle reste encore l'outil indispensable de la coopération internationale. Qu'il soit nécessaire de remédier à certaines de ses imperfections, de corriger certaines de ses défections ou de rajeunir certaines de ses institutions n'enlève rien aux mérites qu'elle a su démontrer depuis sa création. L'espoir que nos peuples placent en elle reste encore le meilleur hommage qu'elle puisse attendre et le garant le plus sûr de sa préservation et de son rayonnement.

*La séance est levée à 18 heures.*

---

#### NOTES

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingthuitième session, Séances plénières*, 2125<sup>e</sup> séance, par. 211.

<sup>2</sup> Présenté ultérieurement à la Première Commission sous la cote A/C.1/L.741 et adopté par l'Assemblée en tant que résolution 3474 (XXX).